

DECLARANT

Nom prénom :

Adresse :

Téléphone et Mail :

MEUBLE ou ETABLISSEMENT

Nom de l'hébergement :

N° appartement et adresse :

38860 LES DEUX ALPES – Mont de Lans – Venosc

Non classé

Capacité nombre de personnes :

USAGE DE L'HEBERGEMENT

Je loue par moi-même     Je n'ai pas loué à cette période     Je ne suis plus loueur de meublé

Je loue par un tiers agence immobilière/plateforme internet/centrale de réservation Les 2 Alpes/TO coordonnées :

J'ai vendu l'appartement date de vente et coordonnées de l'acquéreur :

LOCATION

DU	AU	Tarif HT de la nuit	/	Nbre d'occupants	X	%	=	Tarif taxe de séjour plafond 2 € 48	X	Nbre de personnes assujetties	X	Nbre de nuits	=	Montant de la taxe de séjour	Nbre de personnes exonérées et motif
05/01/2019 <i>Exemple</i>	12/01/2019	100 €	/	4	X	5,50%	=	1.38 €	X	2	X	7	=	19.32 €	2 enfants
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
		€	/		X	5,50%	=	€	X		X		=	€	
MONTANT TOTAL MENSUEL A VERSER														€	

CERTIFIE EXACT LE

SIGNATURE

Palaces	<b>4.40 €</b>
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme <b>5 étoiles</b>	<b>3.30 €</b>
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme <b>4 étoiles</b>	<b>2.48 €</b>
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme <b>3 étoiles</b>	<b>1.65 €</b>
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme <b>2 étoiles</b> villages de vacances 4 et 5 étoiles	<b>0.99 €</b>
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme <b>1 étoile</b> villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes	<b>0.83 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	<b>0.61 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	<b>0.22 €</b>
Pourcentage à appliquer au coût de la nuitée par personne pour l'ensemble des hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, tarif plafonné à 2 € 48	<b>5,5 %</b>

**EXONERATIONS** : les personnes de moins de 18 ans ; les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ; les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ; les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit

**DECLARATION ET PAIEMENT EN LIGNE** : [www.mairie2alpes.fr/taxedesejour](http://www.mairie2alpes.fr/taxedesejour) portail **taxe de séjour**

ou paiement par chèque à l'ordre de la régie de recettes taxe de séjour Les Deux Alpes ou par virement

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	38000	00002000838	70	TPGRENOBLE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1380	0000	0020	0083	870	TRPUFRP1

**TITULAIRE DU COMPTE** : REGIE TAXE DE SEJOUR LES DEUX ALPES